Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212201115-20260921-2026_09_007-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE LANMODEZ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11

Date de la convocation : 17/09/2026

L'an deux mil vingt-six,
Le Lundi 21 septembre à 18 h 00
Le Conseil Municipal de la Commune de LANMODEZ
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire A la Mairie, sous la présidence, de Madame Lognoné Jamila, Maire.
Etaient présents : Mesdames LE BIDEAU Noémie, IZAUTE Marie Emmanuelle, ROLLAND-CAVELAN Nolwenn, DOMANCICH Lydie et Messieurs ROMBAUT Philippe, PARANTHOËN Rémi, LUCAS Fabien et BOULANGER Pierre Pascal.
Absents : Monsieur JOUAN Patrick procuration à Monsieur BOULANGER Pierre Pascal et Madame DURAND Sylvie procuration à Mme IZAUTE Marie-Emmanuelle.
Secrétaire : Madame IZAUTE Marie Emmanuelle a été élue secrétaire.

TRAVAUX AU COMMERCE MULTISERVICES AVEC EXTENSION DU BAR ET REAMENAGEMENT DE LA CUISINE

Madame La Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération prise avec la précédente municipalité concernant la validation du plan de financement pour les travaux au commerce multiservices avec extension du bar et réaménagement de la cuisine.

Ce projet avait été monté par l'ancienne municipalité et la nouvelle municipalité doit prendre une décision définitive pour savoir si elle continue le projet ou l'arrête définitivement ceci afin de prévenir les organismes financeurs de subventions.

Après discussion, le Conseil Municipal par 10 voix contre l'agrandissement du commerce multiservices et une voix pour l'agrandissement (Mme DOMANCICH) :

- **DECIDE** de ne pas donner suite à ce projet d'agrandissement du commerce multiservices avec extension du bar et réaménagement de la cuisine pour le moment
- **PRECISE** que les organismes financeurs sollicités pour ce projet (LEADER et la CAF) seront informés de l'annulation de ce projet d'agrandissement du commerce multiservices
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer tous documents nécessaires à cette annulation de projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
La Maire
Lognoné Jamila.

MAIRIE DE LANMODEZ 22610

J Lognoné

Certifié exécutoire par transmission, Le 5/10/2026 En Préfecture des Côtes d'Armor
La Maire, Lognoné Jamila.

J Lognoné

MAIRIE DE LANMODEZ 22610